



COMpte Rendu Sommaire DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

date de convocation:
17 mars 2009
Nombre de Conseillers :
En exercice: 19
présents : 17 (16 à partir du point
1-9)
votants : 17 (dont 1 pouvoir à partir
du point 1-9)

L'an deux mille neuf, le vingt sept mars à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE MAOULT, Maire,

Etaient présents	Mr LE MAOULT, Maire, Mrs LAATAR (absent à partir du point 1-9), GERVAIS, PERRIER, Mme BERTON, Mr BAILLY, Adjoint Mme GEOFFROY, Mrs LEBER, SIMON, Mme GUIEBA, Mrs CHANTOISEAU, DUCAT, VALEMBOIS, PLANES, Mme GUEGAN, Mr DAGRON, Mme TONNELIER.
Absents excusés	Mr REGUILLO-LARA et Mme HENAUT
Pouvoir	Mr LATAAR donne pouvoir à Mr LE MAOULT (à partir du point 1-9)
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mr GERVAIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

I APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

APPROUVE le compte rendu de la séance du 11 février 2009.

II DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DESIGNE Mr GERVAIS comme secrétaire de séance.

III INFORMATIONS GENERALES

Mr le Maoult informe notamment de :

- L'inauguration des liaisons douces le 6/05 à 19H00
- La réception des nouveaux habitants et médailles du travail le 16/05 à 10H30, ancien restaurant scolaire
- La signature officielle du Contrat Rural le 20/05 à 17H00

IV LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PREND ACTE des décisions du Maire.

V FINANCES – Rapporteur Mr Le Maoult et Mme Guégan –

- *Budget Général*

VOTE le Compte Administratif 2008

CONSTATE un excédent en section de fonctionnement de 756 359.65 € et un déficit en section d'investissement de 135 768.95 €.

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire au Budget Primitif 2009 de la façon suivante :

587 144.32 € à l'article 002 de la section de fonctionnement et 169 215.33 € affecté en réserves à l'article 1068 de la section d'investissement.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDE, en conséquence de fixer à la somme de **532 385 €** le produit des impôts locaux à percevoir au titre de l'exercice 2009,

FIXE comme suit les taux directs locaux des trois taxes à percevoir au titre de l'année 2009 :

Taxe	Taux 2009
Taxe d'Habitation	8.51 %
Foncier bâti	14.89 %
Foncier non bâti	92,37

DECIDE de fixer comme suit les subventions de fonctionnement qui seront versées aux associations locales au titre de l'année 2009 :

ASSOCIATIONS	2007	2008	BP 2009
Commune			
CCAS	53 000,00	55 000,00	22 125,00
CCAS (Subvention complémentaire)	1 500,00	0,00	
ECOLES (Affranchissements)	400,00	400,00	400,00
Sous total 1	54 900,00	55 400,00	22 525,00
Organismes de droit privé			
ALJEC adultes	2 600,00	2 650,00	2 650,00
ALJEC adultes (Expo Photo)	280,00	0,00	300,00
ALJEC adultes (Subvention d'investissement)	3 004,50	0,00	30 000,00
ALJEC jeunes	3 600,00	3 640,00	3 650,00
ALJEC (Club des Anciens)	800,00	850,00	950,00
ARPAC	210,00	220,00	220,00
ARVAL	300,00	0,00	1 000,00
C.O.S	6 200,00	6 200,00	6 500,00
Comité d'Animation	1 700,00	1 700,00	1 700,00
Donneurs de sang	220,00	400,00	450,00
FNACA	400,00	410,00	410,00
Jardins de Livry	800,00	400,00	400,00
Livry-Environnement	330,00	340,00	340,00
ONAC 77 Bleuets France	160,00	160,00	0,00
Parents d'Elèves de LIVRY	220,00	230,00	230,00
Parents d'Elèves (Subv.exceptionnelle)	0,00	250,00	0,00
Petits Minots	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Petits Minots (Subvention complémentaire)	0,00	0,00	0,00
Secours Populaire	175,00	180,00	180,00
Secours Catholique	0,00	180,00	180,00
Société de Chasse	50,00	100,00	150,00
U.S.L	580,00	600,00	600,00
Gadget O phone	500,00	0,00	0,00
Club de Football La Rochette/VLP	500,00	520,00	550,00

Les Vitraux de Livry	5 000,00	2 000,00	2 000,00
Rivage (Ex APMAD + CCGM)	763,00	802,00	802,00
Soleil d'Automne	160,00	160,00	160,00
A.G.S.M.C.		300,00	300,00
Club de Judo Vaux le Pénil			350,00
Collège La Mare aux Champs			630,00
Sous total 2	32 052.50	25 792.00	58 202,00
<i>Crédits non affectés</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>2 000,00</i>
Sous total avec réserve	32 052.50	25 792.00	60 202,00
TOTAL GENERAL	86 952.50	81 192.00	82 727,00

FIXE à 153 € la participation de la Société de Chasse à la location des bois communaux pour l'année 2009.

APPROUVE la réévaluation de la taxe de séjour qui s'élève à 0.26 € par personne et par jour.

VOTE le Budget Primitif 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 281 567.33 € en section d'investissement et 1 767 406 € en section de fonctionnement.

APPROUVE l'application du dispositif du Plan de Relance de l'Economie relatif au FCTVA

▪ *Budget de l'Eau*

VOTE le Compte Administratif 2008 du budget annexe de l'eau,

CONSTATE un déficit en section d'investissement de 34 390.24 € et un excédent en section d'exploitation de 12 505.53 €

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation du Compte Administratif 2008 au budget primitif 2009 comme suit : 12 505.53 € en section d'investissement à l'article 1068 « Excédent d'exploitation reporté »

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE le budget annexe de l'eau 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 42 397.53 € en section d'investissement et 41 007 € en section d'exploitation.

MAINTIENT le tarif de la surtaxe sur l'eau à 0,21 € le m³.

VI AFFAIRES SCOLAIRES – Rapporteur Mr Perrier –

APPROUVE la demande de subvention dans le cadre du Fonds Départemental ECOLE pour les travaux de menuiserie de l'école primaire

VII AFFAIRES GENERALES - Rapporteur Mr Le Maout –

APPROUVE la création d'un poste d'agent de maîtrise suite à promotion interne

VIII URBANISME – Rapporteur Mr Gervais –

APPROUVE l'acquisition de parcelles de terrain au Département de Seine et Marne dans le cadre du Programme d'Action Foncière ZAD

APPROUVE la mise à jour du Droit de Prémption Urbain dans le cadre de l'approbation du PLU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Michel LE MAOULT

Maire